



Les réunions thématiques d'Agter

La question agraire en Ukraine : dynamiques récentes et enjeux actuels



Hubert Cochet,

Professeur d'agriculture comparée à
AgroParisTech, Président d'aGter.

Robert Levesque,

Directeur de Terres d'Europe-Scafr.

Clément Jaubertie,

Lenaïc Pardon,

Clio Randimbivololona,

Diane Sanchez,

Ingénieurs agronomes, Agroparistech.

Transcription : Ana Roman, Mathieu Perdriault

30 novembre 2010
Campus du Jardin Tropical de Paris René Dumont
Nogent-sur-Marne

Table des matières

Origine des structures agricoles actuelles.....	2	Performances économiques des différents modèles.....	8
Un partage égalitaire du foncier des anciennes structures collectives.....	2	Dualité de l'agriculture ukrainienne et performances des différents modèle (Seconde partie).....	11
Un partage inégalitaire du capital des anciennes structures collectives.....	3	Rentabilité des grandes structures.....	11
Naissance de moyennes exploitations familiales.....	4	Réflexions sur la politique foncière.....	14
Naissance de grandes exploitations capitalistes.....	4	A qui profite le moratoire sur la vente des terres agricoles ?.....	14
Dualité de l'agriculture ukrainienne et performances des différents modèles (première partie).....	5	A qui profiterait la fin du moratoire ?.....	14
Le modèle « agro holding ».....	6	Quelques propositions.....	15
Le modèle « petite ferme familiale ».....	7	Débat.....	16

Video #1

Origine des structures agricoles actuelles

Hubert Cochet : La période soviétique était marquée par un dualisme très accentué des structures agricoles. D'un côté kolkhoze et sovkhoe, les grandes structures soviétiques qui fonctionnaient comme des fermes d'État et, d'un autre côté, des lopins. Chaque travailleur des anciennes grandes structures soviétiques avait en effet le droit de cultiver un petit lopin à côté de sa maison. Le dualisme actuel de l'agriculture ukrainienne dont nous allons vous présenter les caractéristiques est donc évidemment, pour une bonne part, hérité.

Pour mieux comprendre la différenciation actuelle des systèmes de production ukrainiens, examinons d'abord les changements induits par les lois et politiques relatives à l'agriculture qui ont immédiatement suivi l'ère soviétique.

Un partage égalitaire du foncier des anciennes structures collectives

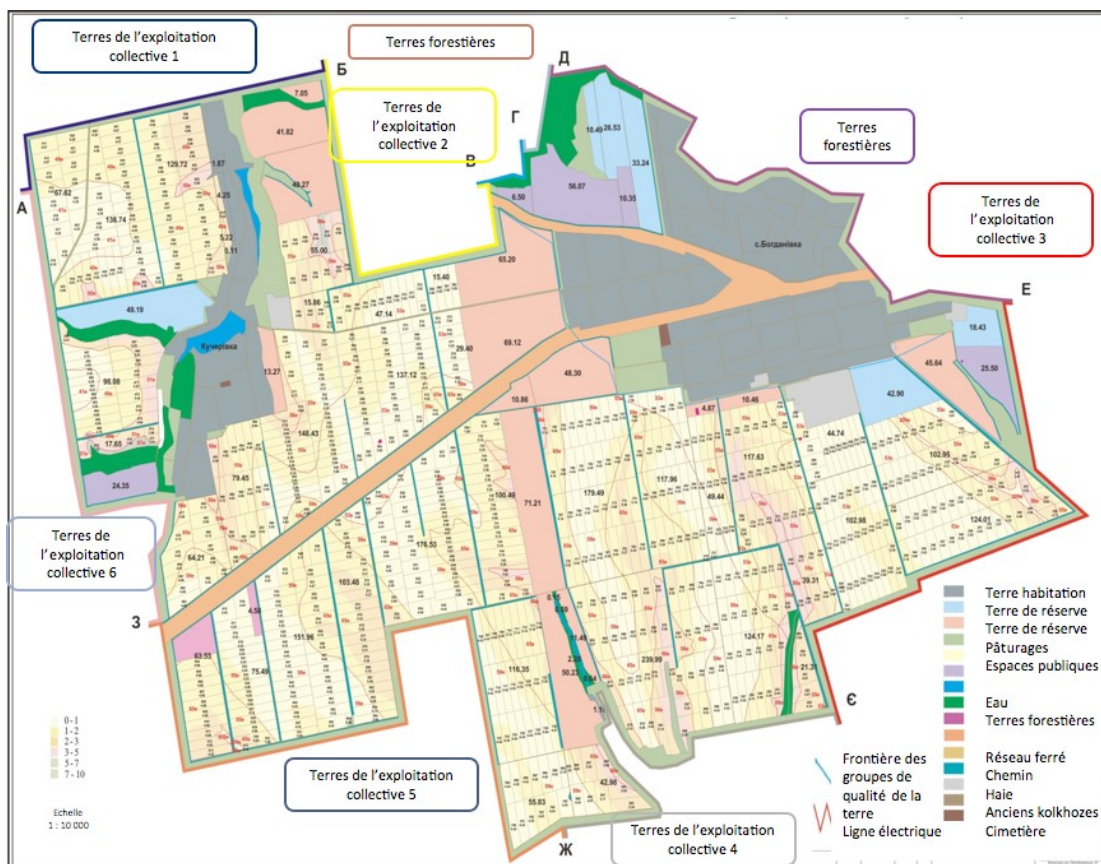
Une loi de 1991 - première loi de la période postsoviétique – a attribué 15 % de la surface des anciens kolkhozes et sovkhoe aux communes pour en faire des « terres de réserve ». Avec cette loi, est apparue aussi la possibilité de partager le foncier restant des grandes structures en « parts foncières » et leur capital en « parts matérielles ». La loi prévoyait que ces parts foncières et ces parts de capital soient distribuées de façon égalitaire. Tous les anciens travailleurs des kolkhozes et des sovkhoe et les anciens retraités de ces structures ont eu droit à un morceau du foncier et à un morceau du capital.

Ce partage a été précisé par une loi de 1995 qui a conduit chaque ancien travailleur des anciennes structures à recevoir un certificat attestant de sa possession - sans cadastre à l'appui néanmoins - d'une part foncière de quelques hectares appelée « paille ». La dimension de cette part était calculée en divisant la surface totale à distribuer (celle de l'ancien kolkhoze ou de l'ancien sovkhoe) par le nombre d'anciens travailleurs et d'anciens retraités, ce qui faisait du monde ! Le résultat n'était donc que de quelques hectares par personne.

À la même époque, en 1995, a été décidé un moratoire sur la vente des terres agricoles. Il a été décrété que les terres agricoles ne pouvaient pas être vendues. Ce moratoire a été prolongé jusqu'à aujourd'hui et est toujours en vigueur.

C'est en 1999 qu'ont été constitués les premiers cadastres. Chaque bénéficiaire de la réforme agraire » a alors reçu un *titre* de propriété en remplacement de l'ancien certificat attribué en vertu de la loi de 1995.

Voici un exemple de cadastre réalisé sur les terres d'un ancien kolkhoze :



Chaque petit numéro - illisible parce qu'ils sont en très grand nombre - est le numéro d'une part foncière attribuée à un ayant-droit. Chaque parcelle correspondant à un de ces numéros est donc noyée dans une parcelle de très grande dimension. En effet, le parcellaire, depuis l'époque soviétique, avait été modelé pour faciliter la moto-mécanisation avec des machines de grande capacité. Il faut donc se représenter des parcelles de 100 ou 200 hectares à l'intérieur desquelles chacun se trouve avoir un petit lopin de 4 ou 6 hectares en propriété (sans pouvoir, d'ailleurs, le localiser plus précisément qu'au moyen d'un plan de cette nature-là).

Un partage inégalitaire du capital des anciennes structures collectives

Autant le partage du foncier a été effectivement égalitaire autant la situation a été très différente concernant le partage du capital. Pendant les années 90, les anciennes structures soviétiques, kolkhozes et sovkhoses, qui entretemps ont changé de statut et sont devenues des « entreprises agricoles collectives », ont subi une décapitalisation extrêmement rapide et irréversible. En effet, ne pouvant payer les salaires des travailleurs des anciennes structures, les dirigeants ont distribué des vaches, des cochons et tout ce qui pouvait être facile à partager en lieu et place des salaires, en premier lieu le cheptel vif. Ainsi en quelques années, parfois extrêmement rapidement, les 3000, 4000 ou 6000 vaches du kolkhoze ou du sovkhose ont été distribuées à autant de travailleurs pour régler les impayés des salaires.

La loi de 1999 a prévu un partage des actifs restants de façon beaucoup plus formalisée et précise. Ce partage devait être effectué au prorata du niveau de salaire touché dans l'ancien kolkhoze ou l'ancien sovkhoze et au prorata de l'ancienneté dans ces structures. Ainsi, les cadres et les anciens cadres qui avaient fait toute leur carrière au kolkhoze pouvaient avoir, par exemple, un tracteur entier comme part de capital. Et, en bas de l'échelle sociale, une trayeuse pouvait se retrouver avec, par exemple, une roue de tracteur ou une partie d'une machine. Dans un certain nombre de structures, lorsqu'il ne restait plus rien après que le capital ait été partagé entre les anciens dirigeants, les travailleurs du bas de l'échelle sociale se sont partagés le bâti. Pour partager un bâtiment, une ancienne étable de 500 places par exemple, chacun a pris des briques, des plaques de fibrociment... Dans certaines situations, les bâtiments ont donc été pillés parce que les gens se sont répartis le bâti restant. La matérialisation de la part de capital à laquelle ils avaient droit c'était alors un tas de briques. Tas que l'on retrouve aujourd'hui encore au bord des maisons et qui sert à la construction ou micro constructions au sein des villages.

Naissance de moyennes exploitations familiales

Robert Levesque : Sur les « terres de réserve » mises à la disposition des communes, des exploitations de 50 hectares ont été mises en place et louées à des jeunes qui avaient une formation. On a également prêté à ces derniers de l'argent pour pouvoir financer du matériel, des semences et autres... Ces exploitations de 50 hectares nées en 1991 ont pu se « développer », d'une certaine manière, en reprenant des locations auprès des « paillistes », ces petits propriétaires de lopins de quelques hectares. Ceci au moins jusqu'au milieu des années 2000. Ainsi, ces exploitations de type familial ont eu accès au foncier et au crédit, et finalement ont pu se développer et atteindre des tailles de 100, 200... jusqu'à 500 hectares.

Hubert Cochet : C'est un modèle qui a été promu à l'époque, pour lequel des crédits ont été distribués. Mais on verra qu'il ne s'est pas du tout développé comme certains l'espéraient au début des années 90 et qu'il est aujourd'hui en régression.

Naissance de grandes exploitations capitalistes

L'ensemble des ayant-droits, anciens travailleurs des kolkhozes et des sovkhozes, qui ont reçu en dotation une parcelle de quelques hectares, n'avaient pas les moyens de la travailler, notamment parce que la plupart d'entre eux n'ont pas eu accès à un capital permettant de travailler ces surfaces supplémentaires. Une surface de 4 ou 6 hectares, peut paraître extrêmement petite, mais quand, d'une part, on n'a accès qu'à un outillage manuel extrêmement rudimentaire et que, d'autre part, la parcelle que vous avez reçu se situe à trois ou quatre kilomètres, immergée dans une parcelle de 200 hectares, il est physiquement impossible de la travailler. Évidemment, les grandes exploitations privées qui se sont installées dans ce paysage louent les terres qu'elles cultivent auprès de cette multitude d'ayant-droits, anciens travailleurs des kolkhozes et des sovkhozes. Ainsi, les grandes exploitations sont en fait locataires auprès de plusieurs centaines de bénéficiaires de la « réforme agraire », propriétaires qui de 4 hectares, qui de 6 hectares. Pour faciliter ces locations et diminuer les coûts de transaction, les grands entrepreneurs s'arrangent en général, au travers des communes, pour faire signer des baux collectifs et accumuler ainsi plusieurs milliers d'hectares qui résultent de plusieurs centaines de baux conclus avec plusieurs centaines de propriétaires.

Video #2

Dualité de l'agriculture ukrainienne et performances des différents modèles (première partie)

Hubert Cochet : Voilà une image assez représentative du paysage agraire ukrainien :



À gauche, les « villages rue » et leur parcellaire de champs minuscules, ce sont les jardins vergers et les lopins que chaque agriculteur et villageois cultive. À droite, des parcelles de grande taille cultivées aujourd'hui par des exploitations privées, moto-mécanisées, de plusieurs milliers d'hectares. Cette image très contrastée est représentative de la grande majorité du territoire ukrainien.

Pour continuer à illustrer le dualisme de l'agriculture ukrainienne, observons deux autres photos. Elles peuvent paraître caricaturales, elles reflètent pourtant la réalité.

Voilà un agriculteur qui tire un morceau de herse récupéré dans les anciennes structures soviétiques. La force de traction est humaine.



Cliché : D. sanchez

À quelques centaines de mètres de là opère le matériel importé, entièrement neuf et extrêmement puissant des exploitations de très grande taille :



Cliché : D. sanchez

On aboutit en Ukraine à des différences de condition de travail et de productivité particulièrement spectaculaires !

Clément Jaubertie va maintenant vous présenter de façon détaillée deux exemples très contrastés d'exploitations agricoles qu'il a étudiées et qui sont aujourd'hui en activité dans la région. Existe aussi, évidemment, un certain nombre de cas intermédiaires.

Le modèle « *agro holding* »

Clément Jaubertie : Les entreprises de type *agro-holding* possèdent plusieurs sites de production dans le pays. Chacun d'une taille comprise entre 3000 et 5000 hectares. De telles entreprises peuvent cultiver ainsi jusqu'à 30 000 hectares. Un site de production est constitué de terres louées en fermage qui couvrent plusieurs villages. Les terres cultivées sont en majorité des tchernozioms d'excellente qualité. L'équipement de ces entreprises est moderne et performant : des tracteurs de 200 à 350 chevaux, des moissonneuses-batteuses dotées de barres de coupe de 7 mètres, des outils de travail du sol très modernes... Ce sont des exploitations spécialisées dans les grandes cultures. Elles pratiquent sur les tchernozioms la rotation suivante : orge de printemps, colza, blé d'hiver, soja, avoine, tournesol. Et sur les terres sableuses de moindre qualité : seigle sur seigle. Si on compare ces structures aux anciennes exploitations collectives, le nombre d'actifs a largement diminué. Ce sont principalement des « tractoristes ». Les autres actifs sont les comptables et le directeur d'exploitation.

SP3: Les Agroholdings : exploitations spécialisées en grandes cultures avec un haut niveau d'équipement mobile

Foncier: 5000 ha en fermage (réparti sur plusieurs villages)

20 % terres sableuses

80 % tchernozyms

Actifs: 21

-18 tractoristes

-2 comptables

-1 directeur

CULTURE

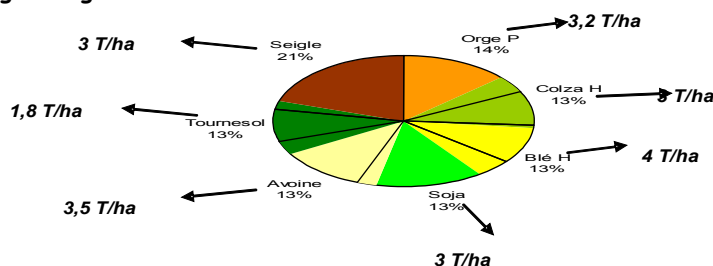
Rotation :

Tchernozyms : Orge P/ Colza H/Blé H/Soja/Avoine/Tournesol

Terre Sableuses: Seigle/Seigle

EQUIPEMENT :

- 1 Tracteur 350 chvx
- 1 Tracteur 200 chvx
- 1 Tracteur 150 chvx
- 1 Moissonneuse Batteuse BC 7m
- 1 Cover Crop 6m
- 1 Semoir de précision 9m
- 1 Semoir maïs/tournesol 18 rangs
- 1 Pulvérisateur , Epanneur 36 m
- 3 Camion transport 6T



Résultats économique

VAN/actif (pr 5000 ha)	270 000 gr (25 000€)
VAN/ha:	1800 gr. (170€)

Source: C. Jaubertie, 2009

À l'extrême opposé de ces agro-holdings, on trouve les exploitations dites « de population ». Ce sont des exploitations de polyculture élevage en travail manuel.

Le modèle « petite ferme familiale »

Elles ont une dimension comprise entre 0,70 et 1 hectare. La main d'œuvre est familiale : 2 actifs en général. En plus des terres qu'elle cultive, chaque famille dispose souvent d'une part foncière, une « paille ». Celle-ci est louée aux grandes exploitations en échange d'un loyer versé en nature.

L'équipement des exploitations de population est manuel : faux ou bêche, pulvérisateur à dos pour les pommes de terre... Elles ont une étable de quelques places généralement située à côté des maisons. Pour certains travaux agricoles, ces exploitations recourent à des prestataires, notamment pour le labour et la récolte.

L'élevage est composé d'une à deux vaches. La plupart du lait est consommé par les paysans. Le reste est vendu en usine. Les autres productions animales sont totalement autoconsommées.

De manière générale, trois-quarts du produit brut de ces exploitations est auto-consommé. Seule une petite partie de la production est donc vendue.

SP 4: Les micro exploitations de polyculture élevage en travail manuel

Foncier: 0,70 à 1,1 ha

35 ares enclos

40-70 ares loué sur les TR

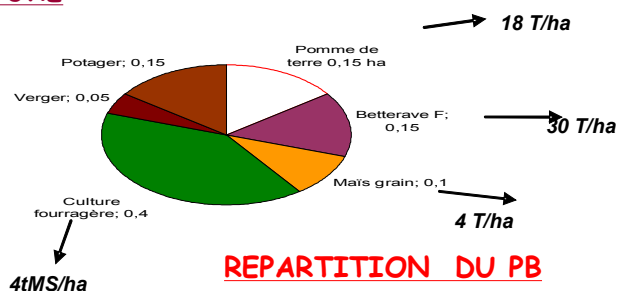
2 actifs

1 part foncière

EQUIPEMENT : faux, houe, bêche, pulvérisateur à dos
-**ELEVAGE** : étable 6 places

Réalisation par prestation de service : Labour, Récolte, Fauchage

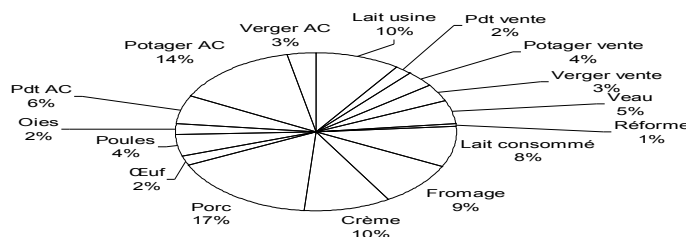
CULTURE



ELEVAGE

1 vache : 4000L/lait/an :
-1/3 en autoconsommation
-2/3 vendu à l'usine
2 porcs: autoconsommation
10 poules: autoconsommation
5 oies: autoconsommation

Autoconsommation
Rentrée monétaire



Résultats économique

VAN/actif:	900 UAH.	840 EUR
VAN/ha:	9500 UAH	900 EUR
Revenu/actif familial/mois :	760 UAH	70 EUR
Pourcentage AC du PB :	76 %	

Source: C. Jaubertie, 2009

Performances économiques des différents modèles

Hubert Cochet : La valeur ajoutée est le premier critère utile pour mesurer l'efficacité économique. Car c'est celui qui mesure la création de richesse, donc l'efficacité économique du processus de production. On peut tout-à-fait comparer la valeur ajoutée créée dans une « *agro holding* » de 100.000 hectares et celle créée par une exploitation familiale minuscule d'un demi hectare ou un hectare. La comparaison est possible avec les mêmes critères, les mêmes méthodes et la même rigueur scientifique. On peut ensuite comparer la valeur ajoutée produite par unité de surface, par unité de travail voire pour chaque unité de capital investi, dans les différents systèmes production.

Mais des critères qui ont trait à l'équité et à la création de revenus sont aussi utiles pour apprécier la « performance » économique. Il s'agit, par exemple, de la répartition de la valeur ajoutée entre le travail, le capital et la terre, c'est-à-dire leur rémunération respective. Le nombre d'emplois créés est évidemment aussi un critère mesurable qui permet de comparer ces différents types d'agriculture.

Pour mesurer l'efficacité *financière* - celle qui intéresse les actionnaires - c'est le taux de rentabilité interne (TRI) qu'il faut calculer. Ce critère n'est pertinent que du point de vue de celui qui a du capital à *placer*. Il n'est pas pertinent de mesurer le TRI des exploitations agricoles familiales (dont les exploitants ne sont pas en situation de chercher dans les diverses opportunités mondiales le meilleur placement pour leur capital !).

**Performances comparées des différents types d'exploitations :
cas de l'Oblast de Jytomyr (euros 2009)**

Type d'exploitations	VAN/ha (euros)	VAN/actif (euros)	Nb emplois /100 ha
1/ Exploitations de polyculture-élevage directement issues des anciennes structures soviétiques : 2000 ha en orge, blé, avoine, colza, soja et tournesol, un peu de maïs et prairie temporaire, 100 vaches laitières à 2200 l, 80 actifs, équipement hétéroclite et en partie usagé	230	5600	4
2/ Exploitations spécialisées en grandes cultures : 500 à 3000 ha en orge, blé, avoine, colza, soja et tournesol, travail du sol simplifié et semoirs de précision, matériel de grande capacité, neuf et importé, résultats économiques donnés pour 1000 ha (11 actifs)	150	13 000	1
3/ Agrohholding spécialisée en grande culture 5000-30 000 ha. Résultat pour une des exploitations de l'agroholding : 5 000 ha en orge, blé, avoine, colza, soja et tournesol, parc de matériel neuf et importé, 33 actifs	170	25 000	0,7
4/ Petites exploitations familiales 10 à 30 ha en faire-valoir direct (une part foncière de 4 ha + terre de réserve), un tracteur 40 cv usagé, céréales + cultures fourragères + potager, 4 vaches laitières à 4000 l, lait vendu au marché, + 2 porcs + volailles, 3 actifs, résultats économiques donnés pour 15 ha	400	1960	20
5/ Micro-exploitations de polyculture-élevage en travail manuel (exploitations de la population) : 1 ha dont 35 ares de lopin et 75 ares loués sur les terres de réserve + 0.6 ha de pâturage collectif/vache (+ 1 part foncière de 4 ha cédée en location), 1 vache laitière à 4000 l (lait vendu à l'usine), 2 porcs + volailles, 2 actifs	950	840	110
6/ Micro-exploitations de polyculture-élevage en traction attelée (exploitations de la population) : 2 ha dont 50 ares de lopin + 1.5 ha loués sur les terres de réserve + 0.6 ha de pâturage collectif/vache (+ 1 part foncière de 4 ha cédée en location), 2 vaches laitières à 4000 l (lait vendu à l'usine), 2 porcs + volailles, 2 actifs	570	1000	55

Clément Jaubertie : Les trois types de grandes exploitations produisent beaucoup moins de valeurs ajoutées par hectare que les trois catégories d'exploitations plus petites : de 150 à 230 euros par hectare pour les grandes exploitations, 400 euros pour les exploitations de type 4, intermédiaires, et entre 570 et 950 euros pour les deux derniers types d'exploitations. La productivité par hectare est donc 3 à 5 fois plus grande dans les petites exploitations que dans les plus grandes.

L'ordre s'inverse, évidemment, si on considère la valeur ajoutée par actif. Les grandes exploitations génèrent 13 à 25 fois plus de valeur ajoutée par actif que les exploitations de population de polyculture élevage.

Enfin, si on considère le nombre d'emplois, on se rend compte que les exploitations de population qui disposent d'un foncier beaucoup moins important produisent beaucoup plus d'emplois par hectare. Les exploitations de populations en polyculture élevage et travail manuel produisent entre 55 et 110 emplois pour 100 hectares. Les exploitations qui louent l'immense majorité du foncier utilisent, elles, un nombre d'emplois très inférieur. Le maximum d'emplois créés dans les grandes exploitations a été observé dans les exploitations

de polyculture élevage issues des anciennes exploitations collectives qui n'ont pas été restructurées. Elles atteignent 4 emplois pour 100 hectares.

**Poids relatif (en %) des différents types d'exploitation :
Exemple du finage du village de Kryva Balka (Oblast de Mykolaïv)**

Type d'exploitations	Part relative du nombre d'exploitations	Part relative du nombre d'actifs agricoles	Part de la VAN totale créée	Part de la SAU totale
1/ Grandes exploitations patronales spécialisées en grandes cultures : 1000 à 2 500 ha	1	7	43	80
2/ Petites exploitations familiales 30 à 40 ha (parts foncières de la famille cultivées en FVD)	1	2	1	2
3/ Micro-exploitations de la population : maraîchage + lait (+ 1 part foncière, loyer en nature), 6-8 VL, + 1 voiture usagée	1	1	1	1
4/ Micro-exploitations de la population) en travail manuel : maraîchage + 3 à 5 VL, vente de lait à l'usine ou au marché	22	35	30	15
5/ lopin de maraîchage, sans part foncière, outillage manuel	75	55	25	2

Source: L. Pardon

Lenaïc Pardon : Si l'on étudie maintenant l'ensemble des exploitations d'un même village, on observe que 85% du finage (la surface du territoire villageois) sont utilisés par les grandes exploitations. Les 20% restant sont utilisés par les petites exploitations. Il faut noter par ailleurs que ce sont les plus petites de ces exploitations – celles de l'ordre de la dizaine d'ares ou de l'hectare – qui forment l'immense majorité des exploitations du village, soit 97% ou 98%.

À l'échelle du village, les grandes exploitations qui prennent tant de place au niveau du paysage et sur le finage des villageois emploient finalement peu de personnes. Tandis que les petites exploitations réunissent jusqu'à 90% des emplois agricoles.

Enfin, on remarque que si les grandes exploitations génèrent environ 40 à 45% de la valeur ajoutée totale produite au niveau d'un village, les plus petites en génèrent finalement 55%. Cela à partir de 20% de la surface agricole utile du village seulement et en rassemblant 90% des emplois.

/

Video #3

**Dualité de l'agriculture ukrainienne et performances des différents modèles
(Seconde partie)**

Hubert Cochet : Dans les trois territoires villageois qui ont été étudiés en détail, de tels contrastes apparaissent. Les chiffres ne sont pas exactement les mêmes, mais les ordres de grandeur sont absolument comparables dans ces trois régions. Ainsi, la surprise - ce n'est pas vraiment une surprise - c'est que ces très grandes exploitations aujourd'hui spécialisées en céréales et oléo-protéagineux, principalement pour le marché mondial, concentrent au bas mot 80% du foncier agricole des finages étudiés mais ne créent qu'un nombre réduit d'emplois. Et, surprise encore, elles ne créent finalement que moins de la moitié de la valeur ajoutée agricole totale générée sur ces finages. Le plus surprenant est que l'agriculture minifundiste, celle des villageois - que la plupart des observateurs ne qualifient même pas d'agriculture (elle n'existe pas dans les statistiques nationales) - produit plus de la moitié de la valeur ajoutée agricole au niveau de ces finages. Une mesure très précise de la richesse créée sur ces minuscules exploitations aboutit dans les trois situations analysées à ce résultat. On peut très vraisemblablement faire l'hypothèse qu'il est vrai au niveau national. Le parallèle est saisissant avec l'époque soviétique où on disait toujours que les lopins, beaucoup plus efficaces que les grandes structures soviétiques, produisaient la moitié de la nourriture nationale. De ce point de vue là, finalement, on peut dire que rien n'a changé en Ukraine.

On observe parfois dans ces minuscules exploitations un dynamisme remarquable. Les gens y mettent en place des associations de culture et des systèmes d'élevage extrêmement intensifs en travail et extrêmement productifs par unité de surface. Les chiffres présentés le montrent, ce sont des systèmes qui produisent 4 à 5 fois plus de richesse par unité de surface que les grandes exploitations. Ce sont aussi souvent des agriculteurs qui sont à la recherche tous azimuts d'innovations. Ils cherchent à accroître autant que faire se peut leurs productions avec, évidemment, des moyens dérisoires. Mais on voit parfois une multitude de mini-constructions révélatrices de cette recherche : poulaillers, minuscules porcheries, petites granges, petits fenils... construites avec des matériaux de récupération prélevés sur les anciens bâtiments de l'époque soviétique.

Rentabilité des grandes structures

La rentabilité des très grandes structures de production présentes en Ukraine est mise en avant dans la presse spécialisée agricole et parfois les émissions de télévision. Les médias pointent le « potentiel céréaliier » de l'Ukraine qui pourrait faire de ce pays un concurrent redoutable pour nos exploitations céréalières françaises. Il est indéniable que ce potentiel existe et que ces grandes exploitations sont « performantes ». Mais performantes de quel point de vue ? Il nous faut revenir aux différents critères qui permettent d'évaluer cette performance. Si on considère la création de richesse par unité de surface, alors, comme nous l'avons vu, elles sont largement moins performantes que les minuscules exploitations. Par ailleurs, les itinéraires techniques et processus le plus souvent mis en œuvre dans les grandes exploitations sont encore relativement extensifs. Elles recourent à des doses d'intrants et une quantité de capital et de travail par unité de surface faibles. En terme de rendement de matière sèche à l'hectare, on est loin de ce que les terres noires d'Ukraine peuvent laisser espérer. Les *agro-holdings* les plus en pointe au niveau technique se contentent de

rendements en blé de l'ordre de 40 à 45 quintaux par hectare. C'est moitié moins que ce qu'un agriculteur réalise dans le bassin parisien ! Dans le sud de l'Ukraine, les rendements sont mêmes moindres, de 20 à 25 quintaux quand ce n'est pas 15 quintaux par hectare. Ce n'est pas du côté de l'efficacité agronomique que l'on va pouvoir trouver l'explication de l'extraordinaire expansion de ces structures. Celle-ci est due à leur efficacité financière et exclusivement à leur efficacité financière. Les taux de rentabilité interne qui ont été calculés dans ces *agro-holdings* dépassent, en ayant retenu des hypothèses de prix des produits et des intrants raisonnables, les 20% !

Comment ces exploitations parviennent-elles à une rentabilité financière aussi élevée dès lors que leur efficacité agronomique est pour le moins modeste et que leur efficacité économique en termes de création de richesse par unité de surface est faible ? La réponse réside dans deux éléments. D'une part, dans la productivité du travail. Elle est considérablement accrue par le matériel motorisé de très grande capacité et entièrement neuf (nous avons présenté les écarts de productivité par actif entre les différentes catégories d'exploitation). D'autre part, dans la répartition de la valeur ajoutée. Là, les écarts sont absolument considérables.

Répartition de la valeur ajoutée entre salaire, loyer, taxe et capital (en %) :
Exemple dans l'Oblast de Jytomir (2009)

Type d'exploitations	salaire	loyer	taxe/impôt	capital
1/ Exploitations de polyculture-élevage issue des anciennes structures soviétiques privatisées: 2000 ha en orge, blé, avoine, colza, soja et tournesol, un peu de maïs et prairie temporaire, 100 vaches laitières à 2200 l, 80 actifs, équipement hétéroclite et en partie usagé	38	6	2	54
2/ Exploitations spécialisées en grandes cultures : 500 à 3000 ha en orge, blé, avoine, colza, soja et tournesol, travail du sol simplifié et semoirs de précision, matériel de grande capacité, neuf et importé, résultats économiques donnés pour 1000 ha (11 actifs)	19	9	3	69
3/ Agrohholding spécialisée en grande culture 5000-30 000 ha. Résultat pour une des exploitations de l'agroholding : 5 000 ha en orge, blé, avoine, colza, soja et tournesol, parc de matériel neuf et importé, 33 actifs	10	9	2	79

Source : H. Cochet, d'après les travaux réalisés par C. Jaubertie

Clio Randimbivololona : Nous avons déterminé la répartition de la valeur ajoutée entre salaire, loyer, taxes et capital, c'est-à-dire la rémunération des différents facteurs de production et le montant des impôts acquittés, dans trois grands types d'exploitations. Le premier de ces types correspond aux exploitations directement issues des structures soviétiques et qui n'ont pas encore subi de restructuration drastique. Celles-ci rémunèrent encore principalement le travail qui collecte 64% de la valeur ajoutée produite. Les deux types d'exploitations suivants décrivent des exploitations que nous qualifions de capitalistes. Elles rémunèrent principalement le capital. 79% de la valeur ajoutée est mobilisée pour rémunérer le capital dans les exploitations capitalistes dites « de première génération » (anciennes exploitations

soviétiques restructurées pour être spécialisées dans les cultures céréalières et oléo-protéagineuses). 89% de la valeur ajoutée rémunère le capital dans les *agro-holdings*, exploitations capitalistes dites « de seconde génération » (qui réunissent diverses unités de première génération).

Les actionnaires des *agro-holdings* sont généralement des grands groupes qui n'appartiennent pas toujours au secteur agricole. Dans l'une de nos études nous avons identifiés, par exemple, des actionnaires issus des secteurs de l'immobilier et de la restauration. Ces agents économiques voient dans l'agriculture un nouveau domaine d'activité où investir. Leur démarche consiste typiquement à identifier des exploitations capitalistes de première génération qui sont en difficulté et à les racheter. Ils augmentent ainsi progressivement le nombre d'unités de production sous leur contrôle. Ils diminuent, par ailleurs, la masse salariale de ces unités. Ce que permet le matériel neuf, qui nécessite moins de main-d'œuvre. Dans les cas où c'est une exploitation de polyculture-élevage qui subit la restructuration, la diminution des charges salariales découle aussi du caractère plus saisonnier du travail dans les systèmes de grandes cultures. La majeure partie des salariés n'y travaille en effet que 6 mois de l'année. Gérer plusieurs unités de grande échelle permet aussi à ces entrepreneurs de procéder à des transferts de travailleurs d'un site à l'autre et de réaliser ainsi des économies sur les coûts d'embauche et de licenciement.

Les *agro-holdings* parviennent donc à faire certaines économies d'échelle. Leur dimension les mettent en situation d'obtenir des réductions importantes sur leurs approvisionnements. Nous n'avons réussi à connaître l'ordre de grandeur des réductions de prix sur les intrants que dans un cas. On ne peut donc pas extrapoler à partir de ce chiffre. Cette réduction était de 10% à 40%. Enfin, les *agro-holdings* maîtrisent la filière depuis la production jusqu'à l'exportation. Ceci leur permet donc évidemment de faire des économies sur la commercialisation de leurs productions.

Hubert Cochet : Les responsables d'*agro-holdings* disent souvent qu'ils créent des emplois. Ils ont raison. Ces emplois sont d'ailleurs nettement mieux payés que dans les anciennes structures de l'époque soviétique (même celles qui en ont immédiatement résulté). Mais ces salaires restent très peu élevés au regard des standards internationaux. Dans les exploitations gérées par une *agro-holding*, un mécanicien tractoriste aussi compétent que son collègue du bassin parisien est payé 200 euros par mois, soit 10 fois moins que son collègue du bassin parisien. Ainsi, le bas niveau de loyer de la terre - dont nous allons parler maintenant- et le très bas niveau des salaires permettent la répartition inégale de la valeur ajoutée entre les différents facteurs de production que nous avons présentée.

/

Vidéo #4

Réflexions sur la politique foncière

Robert Levesque : Les exploitants agricoles doivent verser un impôt foncier. C'est un impôt forfaitaire versé à l'État qui s'élève à environ 2 euros par hectare. Ce qui est beaucoup moins important que les loyers de la terre versés à leurs propriétaires. Par ailleurs il n'y a aucun impôt sur le revenu. Les conditions fiscales sont donc très favorables à la rentabilité des capitaux des investisseurs. On peut considérer qu'il ne sont soumis à aucune imposition.

Ainsi un processus de grande concentration des terres s'opère au profit des *agro-holdings*. Elles « mangent » les exploitations de 2000 à 3000 hectares et reprennent, maintenant, les terres des quelques exploitations familiales qui avaient réussi à atteindre des tailles supérieures à 100 ou 200 hectares. Cela sans que les entreprises n'aient besoin d'être propriétaires des terres.

A qui profite le moratoire sur la vente des terres agricoles ?

Cette question alimente un débat récurrent en Ukraine sur l'accès des étrangers à la propriété. Un moratoire renouvelé régulièrement leur interdit actuellement de posséder des terres agricoles. Les ukrainiens s'interrogent : « Doit-on mettre fin au moratoire ? » « Quels en seraient les conséquences ? ». Selon nous, la question qu'il faut se poser en premier lieu est : « à qui profitent ce moratoire ? ». Il est certain qu'il ne nuit pas aux *agro-holdings* qui se développent sans avoir à acheter des terres. Elles s'agrandissent en reprenant des fermages, des baux déjà acquis par les sociétés qu'elles rachètent ! Le moratoire ne les empêche en rien d'atteindre une rentabilité financière considérable.

Par ailleurs, la situation bénéficie un peu aux petits propriétaires. Car les loyers qu'ils perçoivent de la part de ces grandes entreprises constituent pour eux un complément de revenu. Pour beaucoup de paysans, ces loyers garantissent l'alimentation de leur bétail puisqu'ils sont versés, pour les trois quarts, en nature. Ce qui leur permet d'alimenter le porc, la vache, etc. de leur micro exploitation.

A qui profiterait la fin du moratoire ?

Des ventes existent déjà, malgré le moratoire : des ventes occultes, des « donations »... Les prix pratiqués dans ces transactions nous renseignent sur ce que pourrait être le prix de la terre si le moratoire était levé. Sur le marché noir de la terre les valeurs sont de l'ordre d'une dizaine d'années de loyer. Ce qui est relativement faible. Sur la base de tels prix, en cas de levée du moratoire, les petits propriétaires verraient donc leur patrimoine disparaître assez rapidement. D'autant plus rapidement que l'inflation générale des prix à la consommation peut être forte en Ukraine.

Les grandes exploitations sont certainement les seules à pouvoir acheter ces terres. Les petits propriétaires qui pourraient souhaiter acquérir d'autres parcelles afin de les cultiver eux-mêmes ne sont pas en position de force face à elles. Les ressources considérables en capitaux des *agro-holdings* les placent en situation d'investir sans difficulté l'équivalent de 10, 15 voire 20 années de la valeur ajoutée nette qu'une surface donnée leur permet de générer pour acquérir celle-ci. Le petit exploitant n'a quant à lui ni fonds propres ni accès au crédit.

Par ailleurs, qui pourrait montrer un intérêt pour le rachat d'une parcelle de 4 hectares perdue à l'intérieur d'un ensemble de 200 ou 500 hectares déjà cultivés par une entreprise ? Hormis celle-ci, personne n'est en mesure de la mettre en culture.

Ainsi, la fin du moratoire ne conduirait-elle probablement qu'à consolider l'assise foncière des grandes exploitations.

Quelques propositions

Le statut du fermage qui a été mis en place en Ukraine s'inspire beaucoup du statut du fermage que l'on connaît en Europe. Mais en Europe, la durée des baux et les limites apposées aux possibilités de reprise du bail lorsqu'il arrive à terme étaient pensées pour protéger les petits fermiers utilisateurs des terres et éviter leur accumulation par les grands propriétaires. En Ukraine, la priorité de reprise des fermages accordée au précédent fermier aboutit à verrouiller la main-mise des grandes exploitations sur le foncier.

Une proposition d'évolution du cadre foncier ukrainien pourrait donc consister à ouvrir le droit de reprise des fermages au terme des baux aux petits propriétaires pour exploitation personnelle mais aussi pour qu'ils puissent louer à des voisins ou à des exploitations plus petites. Les parcelles ainsi reprises pour constituer de plus petites exploitations étant localisées à l'intérieur de très grandes parcelles, l'ouverture du droit de reprise des fermages devrait être associé à un réaménagement parcellaire. Les parcelles reprises devraient donc pouvoir être mutées en parcelles de dimension équivalente localisées à la marge des grands ensembles parcellaires pour être accessibles à leur nouvel exploitant.

Limiter la durée des baux à 5 ou 10 ans (leur durée est généralement de 50 ans en Ukraine) pourrait aussi contribuer à ouvrir aux petits propriétaires l'accès à la propriété de quelques parcelles supplémentaires.

Par ailleurs, nous avons vu que parmi les petits propriétaires qui louent leur parcelle aux grandes entreprises, nombreux sont exploitants eux-mêmes d'un petit lopin insuffisant pour assurer l'autonomie de leur micro-élevages. Il serait, à notre avis, intéressant d'exprimer systématiquement les loyers en nature. La régularité des approvisionnements en fourrage des petites exploitations seraient ainsi assurée. Les exploitants disposeraient alors de la même quantité de fourrages que l'année de récolte soit bonne ou mauvaise. Les grandes entreprises paieraient ainsi, en quelques sorte, une assurance de régularité des loyers pour les petits exploitants.

Pr. Hubert Cochet : Les loyers payés aux propriétaires sont extrêmement bas, de l'ordre de 20 à 30 euros par hectare et par an. C'est presque 10 fois moins que le loyer hors « dessous de table » des terres agricoles du bassin parisien. Malgré cette faible valeur monétaire, ils ont, nous l'avons vu, une importance majeure pour les petits propriétaires car, versés en nature ils permettent d'entretenir une vache, trois cochons et quarante poules, l'élevage classique des micro-exploitations.

Compte tenu de la marge de manœuvre des grandes exploitations, relever singulièrement ces loyers ne menacerait vraisemblablement pas la rentabilité financière des *agro-holdings*. Cela pourrait être une mesure décisive pour le renforcement et le développement des exploitations des villages.

Robert Levesque: L'agriculture ukrainienne s'est ouverte à l'investissement des capitaux privés. Mais les petits exploitants n'en ont pas été les bénéficiaires. Ils restent sans accès aux prêts bancaires. Certains d'entre eux ont, certes, bénéficié du partage foncier et matériel des sovkhozes et des kolkhozes, mais ils ont été laissés dans l'incapacité de constituer le capital d'exploitation nécessaire au développement de leur agriculture familiale.

/

Video #5

Débat

Pour relativiser un peu l'idée selon laquelle plus il y a d'emplois à l'hectare mieux c'est – poussé à l'extrême, cela aboutit finalement, comme vous le dites, à une forme d'activité qui ne peut servir que d'« amortisseur anti-crise » - est-ce qu'il ne serait pas utile de fixer un seuil de pénibilité du travail ? Qui serait, par exemple, la traction attelée à laquelle certains paysans sont contraints.

Hubert Cochet : Il est certain que le critère « nombre d'emplois par hectare » n'est pas suffisant. Les emplois dans les micro-exploitations qui comptent un actif par hectare sont évidemment très peu rémunérés et des emplois misérables. Il est clair que ce n'est vers ce modèle qu'il faut chercher à aller. Mais la situation économique de l'Ukraine est telle que ces formes d'exploitation offrent quand même des emplois de survie. S'ils ne pouvaient pas générer leurs propres revenus, certes misérables, sur la base de cette petite agriculture, on se demande bien ce que feraient ces 4 ou 5 millions d'actifs. Il ne s'agit absolument pas, pour autant, d'en faire un modèle de création de revenus.

Y-a-t-il en Ukraine un débat sur ces questions ? Observe-t-on, localement, des tensions ? Ou bien des conflits ? Est-ce que les paysans sont organisés ? Est-ce qu'ils ont des revendications ? Est-ce que ces questions sont présentes dans le débat politique ukrainien ?

Hubert Cochet: Lorsque nous avons commencé à travailler en Ukraine, une question nous avait été posée par le ministère de l'Agriculture : Est-ce que promouvoir en Ukraine le développement d'exploitations agricoles du type de celles qui se sont développées en Europe de l'Ouest - c'est-à-dire de type familial avec 2 actifs sur 100 ou 200 hectares - aurait un intérêt ? Cette question avait été à l'origine de la distribution des crédits destinés à promouvoir ce type d'exploitations au début des années 90 en Ukraine et du débat entre les défenseurs de leur développement et les tenants du développement des grandes exploitations de type capitaliste. Mais, lors d'échanges avec des collègues de l'Université de Kiev, en juin dernier, je suis tombé de haut. Face aux résultats que nous leur avons présentés, certains d'entre eux ont dit, ou laissé entendre, que la question n'était pour eux plus du tout celle-là. La question pertinente était devenue de leur point de vue : Faut-il promouvoir des exploitations de 2000 à 5000 hectares ou bien des *agro-holdings* de 30 000 à 100 000 hectares ? Tout autre questionnement était manifestement hors sujet selon eux.

Ceci ne reflète probablement pas l'état des débats en Ukraine - que je ne maîtrise pas - mais certaines réactions à notre travail, lors de sa présentation à l'Université de Kiev.

Il ne semble pas, à ce que je peux en percevoir, que développer l'agriculture familiale soit une priorité pour le gouvernement ukrainien. Quels pourraient être les entités ou les groupes sociaux susceptibles de porter les propositions issues de l'étude très éclairante que vous avez réalisée ? Les propositions qui visent à renouveler la politique des structure, avec des propositions sur le fermage, sur la représentation des petits producteurs, etc.

Hubert Cochet : Nous n'avons pas identifié de groupes sociaux capables de s'exprimer au niveau national pour défendre ce type d'intérêts. Pas de représentation non plus, ou très peu. C'est une des questions majeures qui décidera de l'avenir de ce programme de recherche. Y a-t-il en Ukraine des interlocuteurs, des groupes constitués, des forces sociales susceptibles de s'emparer de ces questions et de nous aider à avancer dans cette direction ou dans d'autres directions ? Mais nous n'avons pas de réponse à ce jour.

En tous cas, je pense qu'il faut relativiser l'image d'un capitalisme international qui se ruerait sur l'Ukraine. Ce sont d'abord des capitaux ukrainiens qui sont engagés dans la constitution des très grandes entreprises agricoles ukrainiennes. Je ne pense pas qu'on puisse dégager des chiffres précis quant à la part des capitaux ukrainiens dans ce processus, mais pour ma part, je dirais qu'elle est largement majoritaire.

La nature du lien entre l'entreprise et le village varie beaucoup selon la sensibilité des directeurs des anciens kolkhozes. Je suis allée dans des kolkhozes où il y avait les hélicoptères de surveillance pour vérifier que personne n'allait piquer les betteraves, puis je suis allée dans d'autres kolkhozes dont les directions payaient la cantine de l'école... Comment avez-vous appréhendé cette relation entre grandes entreprises et villages, relation qui pouvait avoir des apparences de symbioses sociale à l'époque soviétique ?

Clio Randimbivololona : Ce lien était encore important avec les exploitations que j'appelle « collectives », c'est-à-dire celles qui ne sont pas privatisées, celles dont je disais tout à l'heure qu'elle avaient mis un terme à leur activité d'élevage pendant que nous étions encore sur le terrain. Si on regarde la répartition de la valeur ajoutée dans ces entreprises, on constate que la part dévolue aux salaires était encore assez importante. Et il y avait encore dans ces structures, comme à l'époque soviétique, des prestations de services. Par exemple, pour payer le loyer des « pailles », un tracteur de la grosse exploitation va dans les villages faire les labours ou le semis ou je ne sais quel autre travail. Il y avait également des services pour les enterrements ou des choses comme ça, donc toujours des liens de type social, disons, entre le directeur et les travailleurs. En revanche, ce n'est plus du tout le cas dans les exploitations capitalistes de première génération et de seconde génération où, en fait, d'après ce qu'on a pu voir dans le cadre de nos études, cette relation se limite au versement du loyer, payé parfois en nature, parfois en espèces. Il n'y avait plus du tout de prestations de services. Avec les entreprises de nouvelle génération, il y a donc coupure de ces liens entre la direction et les travailleurs.

Hubert Cochet : Effectivement, pour la grande exploitation, s'assurer de la sympathie des villageois est une condition de survie dans un premier temps. Il faut donc reprendre les fonctions sociales de l'ancien kolkhoze, entretenir les cimetières, tondre la pelouse du jardin municipal, distribuer des paniers garnis dans les fêtes du village, faire de la prestation de

service gratuite, etc. Mais il semble que les grosses exploitations cherchent ensuite à se défaire de ces obligations sociales parce que cela se traduit par des coûts de transaction quand même élevés. On a vu certaines exploitations entretenir, à côté d'un parc de matériel de très grande capacité (tracteurs 350 chevaux, etc.), un parc de matériel avec des tracteurs de 25 chevaux et une charrue bi-soc derrière pour assurer les prestation de service auprès de ces 300 propriétaires de 4 hectares chacun.

Ainsi, ces activités se traduisent par des coûts de transaction dont les grosses exploitations cherchent à se défaire. Par ailleurs, verser le loyer en nature, est aussi source de problèmes pour les grandes exploitations : imaginez verser à 700 propriétaires, qui 1 tonne de orge, qui 2 tonnes de foin plus 2 sacs d'orge, 3 kilos de ceci, 3 kilos de cela... C'est infernal pour les grandes exploitations, et elles cherchent là aussi à se défaire de ces pratiques. Pour l'instant, elles ne le peuvent pas puisque la loi autorise les propriétaires à choisir la forme de versement du loyer.

Qu'est-ce que ce sera dans l'avenir ? On ne peut pas le dire. Il y avait eu, lors d'un colloque foncier en 2009, une proposition intéressante émanant d'un investisseur ukrainien qui disait la chose suivante : « ces obligations se traduisent par des coûts de transaction - ce n'était pas ses termes, je traduis un peu-, des coûts de transaction insupportables, il faudrait donc prélever sur le loyer - donc augmenter le loyer - une part afin de constituer un fond communal qui serait en charge d'assurer toutes ces fonctions que nous ne pouvons plus ou que nous ne voulons plus assumer ». Circulent donc des propositions relativement intéressantes mais qui vont dans le sens de l'abandon des obligations sociales héritées de la période soviétique.

Robert Levesque : Dans certains cas, les conflits peuvent provoquer des comportements, des sabotages par exemple, qui obligent les *agro-holdings* à recourir à des agents de sécurité de plus en plus nombreux pour garder leurs installations, les silos, le matériel, faire des tours de plaine et vérifier que ça se passe bien. Le budget consacré à la sécurité n'est donc pas tout à fait négligeable pour les *agro holdings*.

Hubert Cochet : Je dirais que c'est même un poste manifestement en augmentation. On voit se recréer des emplois improductifs au sein des très grandes exploitations comme pullulaient les emplois improductifs à l'époque soviétique. Dans les exemples qui ont été étudiés, notamment à Znamianka, les emplois externalisés auprès de sociétés de gardiennage se comptaient parfois en dizaines d'emplois permanents, uniquement en sociétés de gardiennage.

Michel Merlet : L'analyse de ces exploitations met donc en évidence un fonctionnement capitaliste avec un profit maximisé absolument évident et, en même temps, un accaparement de richesses sur le long terme. Il ne s'agit pas seulement pour ces entreprises de faire le plus de profit en un minimum de temps, en obtenant des taux de profit de 30 % (ce dont les investisseurs ne se cachent pas d'ailleurs, en témoigne les propos de l'investisseur français Charles Beigbeder qui installe des entreprises en Ukraine dans un reportage de la chaîne de télévision Arte que nous avons mis en ligne sur le site d'aGter). Il s'agit aussi pour elles d'accaparer les meilleurs terres du monde compte tenu du nombre limité d'opportunités de production. L'investisseur n'obtiendra peut-être plus 30% de rendement financier à partir d'un certain moment, mais 10% ou 12% peuvent lui apparaître comme des perspectives ultérieures encore tout à fait intéressantes. C'est là un enjeu très important qui se joue sur des surfaces considérables.

D'autre part, on peut prévoir une montée des tensions. Je ne peux pas m'imaginer que cette situation, en Ukraine, ne devienne pas explosive dans les années qui viennent. À moins que le pays ne soit capable de créer suffisamment d'emplois industriels ou tertiaires pour fournir un revenu à tous ces paysans pauvres qui vivent actuellement en tirant eux-mêmes leur herse et en produisant quelques patates. Même s'ils produisent pas mal de valeur ajoutée, ils sont quand même dans une situation extrêmement délicate, comme tu signalais, Robert, puisque il n'y a plus du tout le système de redistribution qui existait avant. Globalement cela constitue un ensemble qui va vraisemblablement exploser un jour ou l'autre.

Je pense qu'il y a un risque d'explosion sociale mais également un risque de crise écologique avec l'épuisement des meilleurs sols du monde. Il y a par ailleurs un risque lié aux conséquences du commerce des produits agricoles de ces entreprises. Ces très grandes exploitations, qui produisent avec des sols extrêmement riches sans payer de taxes foncières et en versant des salaires extrêmement bas, ruinent en effet les exploitations qui n'ont pas les mêmes facilités d'accès aux terres et au travail, même les plus productives. Elles ruinent encore davantage tous les petits producteurs qui se trouvent dans les autres parties du monde.

Il me paraît extrêmement important de prendre conscience de toutes les implications de cette forme de développement agricole. La situation est explosive à maints égards, il faut faire le lien entre ce qui se passe en Ukraine et ce qui se passe dans le bassin du Congo, ou entre ce qui se passe au Brésil et ce qui se passe à Madagascar, par exemple.

Robert Levesque : Les taux de rentabilité interne de plus de 10% sont atteints avec des niveaux de prix des facteurs de production, des biens intermédiaires et des produits relativement bas. Ce ne sont pas les prix de 2008. Les investisseurs obtiennent ainsi déjà avec un bas prix des céréales un taux de rentabilité important. C'est donc vraiment le secteur stratégique intéressant du moment. Lorsque les prix des céréales seront multipliés par 2, 3 ou 4 à chaque crise alimentaire, ce sera le jackpot.



45 bis Avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent sur Marne, cedex, FRANCE
Tél: +33(0)1 43 94 72 59, +33 (0)9 62 39 70 48 Email: agter@agter.org



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#).